

**Annexe n° 2 : Formulaire de demande de titre de circulation aéroportuaire temporaire  
et/ou de laissez-passer véhicule provisoire**

Pour chaque retrait d'un titre de circulation temporaire et/ou d'un laissez-passer véhicule provisoire, à présenter à :

- La PAF ou la GTA pour **Tontouta** (en fonction des zones de compétences de chacune) ;
- Le service territorial de la sécurité publique (STSP) pour **Magenta** ;
- L'exploitant d'aérodrome pour **Lifou** via [exploitation-lifou@cci.nc](mailto:exploitation-lifou@cci.nc), **l'île des Pins** via [daem.surete@province-sud.nc](mailto:daem.surete@province-sud.nc) et **Maré et Ouvéa** via [sur@loyalty.nc](mailto:sur@loyalty.nc). L'exploitant remet ensuite le formulaire à la brigade territoriale autonome compétente sur la plateforme concernée.

**DEMANDE DE TITRE DE CIRCULATION AEROPORTUAIRE « TEMPORAIRE » (TCA T)**

**DEMANDE DE LAISSEZ-PASSER VEHICULE (LPV) PROVISOIRE**

**Identification de l'organisme demandeur**

Je soussigné(e) (NOM, PRÉNOM) : .....

Correspondant **sûreté** – **opérationnel** de l'organisme utilisant la zone côté piste :  
.....

N° téléphone : .....Mail : .....

Demande la délivrance du ou des titre(s) d'accès cités ci-dessus pour la personne et/ou le véhicule listé(s).

Période demandée : du ..... au .....

Heure d'activation du titre : .....

Lieu de destination et motif de la délivrance :  
.....

**Le bénéficiaire, amené à faire pénétrer en PC-ZSAR dans le cadre de ses activités professionnelles des articles prohibés, a-t-il fait la demande « d'autorisation individuelle d'introduction d'articles prohibés » ?**

**OUI**  **NON**

*(1) rayer la mention inutile*

Fait à

Le : / /

Signature et cachet du correspondant

**Identification du demandeur du TCA T**

*Annexer une liste à la présente demande si plusieurs personnes concernées par la même journée.*

NOM, PRÉNOM : .....

N° du TCA de l'intéressé : .....

Valable sur l'aéroport de : .....

Né le : .....

A : .....

Fait à

Le : / /

Signature :

**Le dépôt d'une pièce d'identité par le bénéficiaire sera exigé lors du retrait du TCA T.** Pendant sa présence en ZCP, le bénéficiaire doit être en mesure de présenter une seconde pièce d'identité ou une copie.

**Identification du véhicule**

Immatriculation VL/PL : .....  
 Marque & Modèle : .....

**Jour de délivrance :** Date, heure cachet, signature au moment de la remise

N° du TCA T :

N° du LPV :

Rendu le :

**NOTA :**

**Le document ne peut être édité qu'à la demande d'une entité dont l'activité sur le côté piste a été validée par l'exploitant de l'aérodrome.**

La ou les personne(s) bénéficiaire(s) s'engage(nt) à appliquer les règles d'entrée et de circulation en zone côté piste.

Les personnes désignées dans le tableau ci-dessus s'engagent à ne circuler que dans les seules zones figurant sur leur TCA permanent. Elles le portent en permanence et de manière apparente avec le TCA temporaire. En cas de contrôles sur le terrain elles présentent les deux TCA, permanent et temporaire. Si elles doivent circuler dans un secteur non désigné sur leur TCA permanent, une demande de TCA A sera formulée. Elles s'engagent à restituer le TCA temporaire en fin de séjour. Les bénéficiaires sont en mesure de présenter une seconde pièce d'identité ou une copie de celle remise à la BGTA, à la PAF au STSP ou à la brigade territoriale autonome compétente de Lifou, l'île des Pins, Maré ou Ouvéa.

La durée de délivrance du TCA temporaire correspond à la durée de la mission du demandeur sur la plateforme.

Le non-respect de cette procédure, expose les contrevenants à des sanctions administratives pouvant aller jusqu'au retrait définitif des titres de circulation ainsi qu'aux sanctions administratives prévues aux articles R. 6341-35 à R.6341-44 du code des transports.

Toute fausse déclaration et le non-respect de cette procédure pourra faire l'objet des sanctions prévues par le code pénal aux articles 441-1 à 441-12.

Contacts des SCE :

- BGTA : Tél : 35.24.50 – mail : [bgta.la-tontouta@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bgta.la-tontouta@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- PAF : Tél : 35.12.19 – mail : [dtpn988-stpaf-spafontouta@interieur.gouv.fr](mailto:dtpn988-stpaf-spafontouta@interieur.gouv.fr)
- STSP : Tél : 25.31.64 – mail : [dtpn988-stsp-cs-magenta-aerodrome@interieur.gouv.fr](mailto:dtpn988-stsp-cs-magenta-aerodrome@interieur.gouv.fr)
- Brigade territoriale autonome compétente de Lifou : Tél : 44.88.00 – mail : [bta.chepeneche@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.chepeneche@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Brigade territoriale autonome compétente de l'île des Pins : Tél : 44.87.85 – mail : [bta.l-ile-des-pins@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.l-ile-des-pins@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Brigade territoriale autonome compétente de Maré : Tél : 45.53.00 – mail : [bta.tadine@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.tadine@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Brigade territoriale autonome compétente de Ouvéa : Tél : 45.53.10 – mail : [bta.fayaoue@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.fayaoue@gendarmerie.interieur.gouv.fr)